

FCO/MHE

Profitez de la période hivernale pour vacciner vos animaux

A l'échelle nationale, les foyers de FCO et de MHE se sont multipliés depuis début août dernier. L'entrée dans l'hiver freine la circulation du moucheron sans toutefois l'avoir totalement stoppé.

On dénombre en cette fin d'année près de 9 000 foyers de FCO sérotype 3 (FCO-3), principalement dans le Nord-Est de la France, et plus de 3 500 foyers de MHE, situés dans un large Sud-Ouest et jusqu'aux Pays de Loire. Quant au nouveau variant de la FCO sérotype 8 (FCO-8), des foyers sont répertoriés sur les ¼ du territoire national, au sud d'une ligne partant de St-Malo jusqu'à Mulhouse.

Et en Sarthe...

En Sarthe, depuis septembre dernier, un peu plus de 280 foyers de FCO 3, 23 foyers de MHE et 19 foyers de FCO 8 sont recensés. Sur notre département, l'impact sur l'élevage ovin comme bovin est colossal : mortalité des animaux mais surtout troubles de la reproduction, perte de production, morbidité, frais vétérinaires... l'impact financier est pour l'instant difficile à chiffrer mais la majorité des foyers subit des pertes non négligeables qui se manifestent parfois quelques mois après la détection du premier cas positif.

A quoi doit-on s'attendre en 2025 ?

Difficile de prédire l'avenir, mais on peut raisonnablement penser qu'en 2025 l'épidémie reprenne et poursuivre son avancée dès la fin du printemps ou début d'été avec une gravité qu'il n'est malheureusement pas possible de prévoir. Toutefois, prétendre que la circulation virale 2024 aura permis d'apporter une protection immunitaire des troupeaux, est



une erreur. L'expérience de régions plus durement touchées montre qu'un premier passage viral n'empêche pas un second passage, qui peut s'avérer parfois plus violent.

La vaccination : seul outil de prévention

Les produits insecticides ont une efficacité très limitée sur les moucheron qui transmettent le virus ; ils ne permettent pas d'envisager une protection globale, ni à l'échelle d'un troupeau ni à l'échelle d'un territoire.

Le seul outil de prévention reste la vaccination. Des vaccins sont disponibles contre la FCO-3, la FCO-8 et la MHE pour les bovins et contre la FCO-3 et la FCO-8 pour les ovins. Les vaccins contre la FCO-3, financés par l'Etat, sont mis à disposition gratuitement auprès des éleveurs jusqu'à épuisement des stocks. Contactez rapidement votre vétérinaire pour passer commande, avant que le stock ne soit épuisé.

L'Etat avait mis à disposition un stock de vaccins gratuits contre la MHE mais celui-ci, en date du 14/01/25, est épuisé. Il est bien sûr possible d'en commander mais désormais à la charge de l'éleveur.

La vaccination reste volontaire et peut être réalisée par l'éleveur lui-même (elle est effectuée par le vétérinaire sanitaire lorsque qu'un certificat sanitaire l'exige, par exemple pour l'exportation d'animaux). Des réactions locales sont possibles dans les jours qui suivent l'injection, sur le site d'injection, comme tout vaccin. Des réactions d'allergie sont également possibles mais très rares (1

animal sur 10 000). Dans de rares cas aussi, fièvres et réactions générales.

Vacciner dès que possible, avant la sortie des animaux

Il est important d'engager la vaccination dès cet hiver pour 2 raisons :

- profiter de la période d'arrêt ou de faible circulation du moucheron et donc du virus (pour une efficacité maximum),

- profiter de la présence des animaux en bâtiment (pour des raisons de contention évidente).

Sur le plan pratique, en élevage bovin, 2 injections à 3-4 semaines d'intervalle sont nécessaires quel que soit le vaccin. En élevage ovin, 1 à 2 injections peuvent être nécessaires suivant le vaccin. L'immunité totale est acquise généralement 3 semaines après réalisation du protocole vaccinal. Un schéma de vaccination complet avant la sortie des animaux, au mois de mars prochain, doit être l'objectif.

Vaccination oui, mais contre quel(s) virus ?

Il est impossible de dire si un virus sera plus grave qu'un autre. La recommandation est de vacciner le plus largement possible : contre la FCO (3 et 8) et la MHE pour les bovins et contre la FCO (3 et 8) pour les ovins.

Il est possible de vacciner en même temps FCO-3 et FCO-8. La vaccination simultanée ou différée de la MHE est à discuter avec votre vétérinaire. Le laboratoire producteur du vaccin MHE préconise d'espacer d'au moins 10 jours les vaccinations MHE et FCO-3. Multiplier les vaccins augmente le coût, mais ce coût doit être

comparé à celui de la perte d'un animal et des conséquences sur la production et la reproduction.

Quels animaux vacciner ?

Tous les animaux peuvent être concernés par la FCO et/ou la MHE : du jeune veau/agneau à la vache/brebis en passant par le taureau/bélier. La vaccination concerne donc potentiellement tout le troupeau. Toutefois, suivant les situations et si des choix doivent être faits, il est possible de prioriser

les catégories d'animaux à vacciner : mâles reproducteurs d'abord, puis femelles mises à la reproduction ensuite et enfin le pré-troupeau. Les animaux peuvent être vaccinés à partir de 2-3 mois d'âge suivant le vaccin. Il est par ailleurs conseillé de réduire le plus possible le stress causé par les manipulations.

Dans tous les cas, rapprochez-vous de votre vétérinaire, qui vous conseillera sur le protocole vaccinal adapté à votre élevage.

CO-RÉDACTION :
DDPP 72, GTV 72 ET GDS 72

Témoignages

- *Jean Claude Chauveau, Gaec la Petite Courbe, Douillet le Joly* : « En septembre, j'ai vacciné toutes mes vaches, laitières et allaitantes. Les veaux ont été vaccinés un peu plus tard, à partir de deux mois. J'ai choisi de vacciner car 3 de mes jeunes taureaux que je souhaitais emmener aux 4 jours sont sortis positifs à la FCO bien qu'ils ne présentaient aucun signe de la maladie. Il est pour moi, important de vacciner pour prévenir des problèmes de fertilité et de reproduction. Je suis convaincu qu'il vaut mieux prévenir que guérir, surtout avec un vaccin gratuit*, je vais d'ailleurs bientôt vacciner également pour la MHE. »

- *Thomas Blot, Gaec des Hêtres, Avezé* : « J'ai commencé à vacciner mes animaux en septembre/octobre avec le vaccin contre FCO3. D'abord, j'ai vacciné mes vaches laitières, puis les vaches allaitantes, pour des raisons d'organisation. La décision a été prise après une série de 7/8 avortements, diagnostiqués comme étant dus à la FCO. Dès la vaccination des vaches laitières, les avortements ont cessé mais pas sur le troupeau allaitant qui n'était pas encore vacciné. Ce qui prouve l'efficacité du vaccin. Depuis, je n'ai plus de problème d'avortements, et le vaccin étant gratuit, il n'y a vraiment aucune raison d'hésiter. Cela prend un peu de temps, mais moins que de gérer des animaux malades. J'hésitais à vacciner contre la MHE quand le vaccin était payant. Le vaccin MHE étant devenu gratuit* récemment, j'ai donc passé commande et vais vacciner également, même si cela représente du temps de travail. »

- *Etienne Boudvin, Luché Pringé* : « En septembre, j'ai fait vacciner toutes mes vaches laitières, quel que soit le stade ainsi que tout le pré troupeau. Les seuls animaux non vaccinés étaient les bœufs et les génisses entre 2 et 7 mois de gestation car ces animaux étaient encore au champ, c'était donc pour des raisons pratiques de contention. A part le temps investi pour organiser la vaccination, il n'y a pas eu de conséquence sur le troupeau, notamment maintien de la production laitière. J'ai vacciné avant toute infection FCO 3 ou MHE sur le troupeau et à ce jour je n'observe pas de différence par rapport aux mois précédents la vaccination sur la repro des animaux. Avez tous les soucis sanitaires possibles sur un élevage, quand il y a une solution vaccinale, il faut la saisir et c'est ce que j'ai fait pour la FCO3 et la MHE, même si à ce moment-là, la vaccination MHE n'était pas encore prise en charge sur ma zone. »

*depuis ces témoignages, les vaccins gratuits MHE ne sont plus disponibles